Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 069-216902056-20260604-2026_62-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n° 2026.62

OBJET : Affectation des résultats 2025

MEMBRES PRÉSENTS :
Stéphane ANTHOARD, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Leopold PASTOR	pouvoir donné à	Thierry PASQUIER
Paulette BERNABEU	pouvoir donné à	Bérengère DETOEUF

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Stéphane CAGNY

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal,
VU la délibération 2026.xx adoptant le compte de gestion 2025
VU la délibération 2026.xx adoptant le compte administratif 2025
VU l'avis de la commission Finances et Ressources Humaines en date du 4 juin 2026,
CONSIDERANT que, comme le rappelle Carole SCHIEPAN, Adjointe en charge des Finances et des Politiques Culturelles, qu'il est constaté à l'issue de l'arrêt du compte administratif et du compte de gestion, un résultat d'exercice ; que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation de ce résultat ; qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025.
CONDISERANT que le résultat pour 2025 se compose comme suit :

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	2 045 308,11 €
Déficit d'investissement	- 761 297,90 €
Déficit des restes à réaliser 2025	- 185 392,72 €
Résultat global affecté en 2026	**1 098 617,49 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE l'affectation du résultat 2025 pour le budget 2026 comme suit :**

Affectation des résultats	
Affectation à l'investissement (compte 1068)	946 690,62 €
Report en investissement D001	761 297,90 €
Report en fonctionnement R002	1 098 617,49 €

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 05/06/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 juin 2026.
Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,
Stéphane CAGNY